

# Communauté des communes Giennesoises (45)

## Elaboration du PCAET de la Communauté des communes Giennesoises (45)

### Maître d'Ouvrage :

Communauté des communes Giennesoises  
**Mandataire Territoire Durable :** Vizea  
**Cotraitants :** Mediaterrre (évaluation environnementale)

### Territoire :

- 11 communes
- 24 992 habitants
- 358 km<sup>2</sup>

### Durée de la mission : 10 mois

### Éléments clés de la mission :

- Sensibilisation et communication
  - Mobilisation des élus
  - Concertation partenaires
  - Documents de communication pédagogiques
- Réalisation des diagnostics
  - Evaluation des émissions GES et analyse du potentiel de réduction
  - Estimation des polluants atmosphériques et analyse du potentiel de réduction
  - Evaluation des séquestrations avec potentiel de développement
  - Analyse des consommations énergétiques et du potentiel de réduction
  - Etat et potentiel développement des énergies renouvelables
  - Analyse de la vulnérabilité au changement climatique
- Etablissement de la stratégie territoriale
  - Réduction GES
  - Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
  - Maîtrise des consommations et production verte d'énergie
  - Évolution coordonnées des réseaux énergétiques
- Elaboration d'un plan d'actions
  - Programme d'actions
  - Définition des moyens à mettre en œuvre, des partenariats et des résultats attendus pour chaque action
  - Dispositif d'évaluation des actions du PCAET : indicateurs pertinents au regard des objectifs
- Evaluation Environnementale Stratégique (EES)



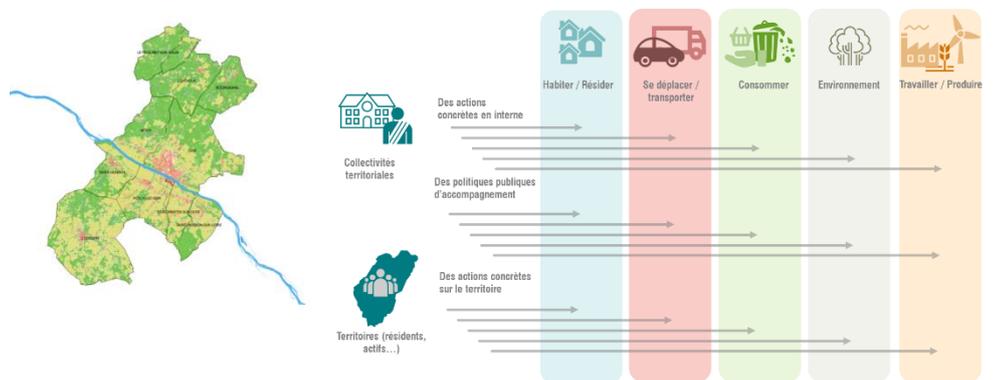
PHOTO DU TERRITOIRE

Située dans le Loiret, entre Orléans et Auxerre, la Communauté des communes Giennesoises s'étend sur 356 km<sup>2</sup>. Le territoire regroupe 11 communes pour un peu moins de 26 000 habitants.

La Communauté des communes Giennesoises est donc un territoire rural disposant de multiples facettes avec un patrimoine naturel et historique à préserver et valoriser, et des besoins humains à satisfaire. En matière climatique et énergétique, certains enjeux territoriaux s'esquissent d'ores et déjà. La prédominance de la voiture dans ce territoire peu dense ou encore l'ancienneté du parc résidentiel individuel (près de 44% des logements antérieurs 1970) très consommateur d'énergie font partie des points auxquels le PCAET a tenté de répondre par son plan d'actions.

La prise en compte et l'adaptation du territoire aux émissions et aux pollutions issues du trafic est également un enjeu de taille pour garantir, à terme, une amélioration de la qualité de l'air. Pour autant, le bon potentiel de développement des énergies renouvelables (bois-énergie, méthanisation, solaire...) est déjà à l'avantage des communes du territoire.

Le territoire a ainsi proposé un plan de 29 actions à mener pour répondre à ces différents enjeux. Ce plan d'actions se distingue en 6 thématiques opérationnelles : Habitat et logement, Déplacements et transports de marchandises, Consommation et déchets, Environnement, Travailler et Produire et Exemplarité de la collectivité.



**ACTIOM 20**

**Assurer une gestion durable des forêts en mettant en œuvre une charte forestière de territoire**

**Objectif :** Développer la filière forestière

**axe 4 : environnement**

**SUB-ACTIONS**

**Promouvoir la gestion durable et adaptée au changement climatique**

- Faire connaître aux « COPAC » sensibilisés les opportunités liées à la gestion durable des forêts
- Faire connaître aux élus locaux la nécessité de documents de gestion durable pour rendre les parcelles privées à gérer durablement aux forêts
- Créer un groupe de travail, avec le COPAC et les propriétaires forestiers, pour la structuration d'une filière bois-énergie locale
- Développer une charte de bonnes pratiques pour les bois d'œuvre à 20/30 et communiquer sur les chartes existantes (> 20/30)

**PROTECTION DES ESPACES BOISÉS ET ADAPTATION DES ESPÈCES**

- Mettre en état des lieux sur les espaces boisés du territoire et leurs essences
- Réaliser une étude sur la ressource des espèces du territoire, au regard de l'évolution
- Lancer des réflexions concernant l'engazonnement - du terrain, empêchant le bon développement des arbres - vertes et jaunes en collaboration avec le Pays de France

**Développement de la filière bois**

- Lancer un diagnostic de la filière bois sur le territoire (acteurs du territoire, des pratiques et des espaces concernés (forêts forestières, etc.))
- Valoriser le savoir faire local en termes d'industries du bois (communication)
- Mettre en lien les producteurs de produits locaux avec les habitants (création d'une plateforme ou réalisation d'une communication)

**Développer l'éco-tourisme en forêt**

- Valoriser les associations locales impliquées dans le territoire naturel
- Développer des communications sur les espaces, habitats du territoire et la qualité de les protéger
- Impliquer les habitants dans l'identification d'espaces naturels à protéger afin de créer une dynamique de sauvegarde citoyenne
- Organiser des ateliers guidés en forêt pour sensibiliser la population
- Communiquer sur les chemins de randonnée pédestres existants et créer des chemins de randonnée multimedias (supports de contrastes écologiques)

**INDICATEURS CLÉS**

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de chartes de bonnes pratiques réalisées
- Diagnostic de la filière bois réalisé
- Plateforme de communication créée (site web)
- Nombre de communicables réalisés
- Nombre de comités organisés

**ACTIOM 20**

**Assurer une gestion durable des forêts en mettant en œuvre une charte forestière de territoire**

**Objectif :** Développer la filière forestière

**axe 4 : environnement**

**SUB-ACTIONS**

**Promouvoir la gestion durable et adaptée au changement climatique**

- Faire connaître aux « COPAC » sensibilisés les opportunités liées à la gestion durable des forêts
- Faire connaître aux élus locaux la nécessité de documents de gestion durable pour rendre les parcelles privées à gérer durablement aux forêts
- Créer un groupe de travail, avec le COPAC et les propriétaires forestiers, pour la structuration d'une filière bois-énergie locale
- Développer une charte de bonnes pratiques pour les bois d'œuvre à 20/30 et communiquer sur les chartes existantes (> 20/30)

**PROTECTION DES ESPACES BOISÉS ET ADAPTATION DES ESPÈCES**

- Mettre en état des lieux sur les espaces boisés du territoire et leurs essences
- Réaliser une étude sur la ressource des espèces du territoire, au regard de l'évolution
- Lancer des réflexions concernant l'engazonnement - du terrain, empêchant le bon développement des arbres - vertes et jaunes en collaboration avec le Pays de France

**Développement de la filière bois**

- Lancer un diagnostic de la filière bois sur le territoire (acteurs du territoire, des pratiques et des espaces concernés (forêts forestières, etc.))
- Valoriser le savoir faire local en termes d'industries du bois (communication)
- Mettre en lien les producteurs de produits locaux avec les habitants (création d'une plateforme ou réalisation d'une communication)

**Développer l'éco-tourisme en forêt**

- Valoriser les associations locales impliquées dans le territoire naturel
- Développer des communications sur les espaces, habitats du territoire et la qualité de les protéger
- Impliquer les habitants dans l'identification d'espaces naturels à protéger afin de créer une dynamique de sauvegarde citoyenne
- Organiser des ateliers guidés en forêt pour sensibiliser la population
- Communiquer sur les chemins de randonnée pédestres existants et créer des chemins de randonnée multimedias (supports de contrastes écologiques)

**INDICATEURS CLÉS**

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de chartes de bonnes pratiques réalisées
- Diagnostic de la filière bois réalisé
- Plateforme de communication créée (site web)
- Nombre de communicables réalisés
- Nombre de comités organisés

ELEMENT DEU PLAND' ACTIONS- SOURCE : VIZEA



Conseil en énergie Construction Durable Urbanisme Durable Territoire Durable